LOCATION PUBLIQUE DU DROIT DE CHASSE

Répertoire:

L'AN DEUX MIL,

Le mercredi sept juin, à quatorze heures,

Etant en l'Hôtel Communal de Grez-Doiceau, situé place Ernest Dubois.

A LA REQUETE DE:

I. La <u>COMMUNE DE GREZ-DOICEAU</u>, ici représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins en la personne de :

Agissant en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du trente novembre mil neuf cent nonante-deux et d'un délibération du Collège échevinal en date du vingt-deux février deux mil.

II. Le <u>CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE DE GREZ-DOICEAU</u>, Etablissement public institué par la loi du huit juillet mil neuf cent septante-six, ici représenté par :

Agissant en exécution d'une délibération du Conseil de l'Aide Sociale en date du quinze mars deux mil, prise pour information par le Collège échevinal en séance du vingt-huit mars deux mil.

Il va être par Nous, **Pierre NICAISE**, Notaire résidant à Grez-Doiceau, procédé à la location par adjudication publique du droit de chasse portant sur un ensemble de terres, bois, prairies et bruyères, savoir :

Un lot unique dénommé « LIBEL » situé sur le territoire des communes de Grez-Doiceau et de Chaumont-Gistoux, section de Bonlez, d'une superficie de QUARANTE-HUIT HECTARES QUATRE-VINGT-UN ARES DOUZE CENTIARES (48ha 81a 12ca).

EXPOSE PREALABLE

Préalablement à la présente adjudication, les requérants exposent que :

- le lot présentement mis en location avait été loué pour une période de neuf années ayant pris cours le premier juillet mil neuf cent nonante-trois pour se terminer le trente juin deux mil deux, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication publique clôturé par le notaire Robert Hulet, ayant résidé à Grez-Doiceau, le vingt-huit juin mil neuf cent nonante-trois ;

- ledit bail a été résilié par délibération du Collège échevinal en date du dix-sept février mil neuf cent nonante-huit, en application de l'article 26 du cahier des charges régissant la location des droits de chasse dont question ci-après;
- en conséquence, les requérants ont décidé de remettre en location le lot prédécrit pour la durée restant à courir, soit du premier juillet deux mil au trente juin deux mil deux.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION

La présente adjudication a lieu aux charges, clauses et conditions arrêtées par les requérants et contenues dans le cahier des charges intitulé : « CAHIER DES CHARGES régissant la remise en location des droits de chasse sur des propriétés communales et sur celles des établissements subordonnés (CPAS et Fabriques d'église) », dont un exemplaire est demeuré annexé au procès-verbal d'adjudication publique précité, clôturé par le notaire Robert Hulet, ayant résidé à Grez-Doiceau, le vingt-huit juin mil neuf cent nonante-trois.

Ce cahier des charges contient notamment la composition du lot objet de la présente adjudication qui y figure sous la référence « Lot n° 3 dénommé LIBEL », la désignation des parcelles cadastrales le constituant, les superficies données en location et les conditions d'exercice du droit de chasse.

Les indications concernant la désignation cadastrale et la superficie du lot pouvant figurer dans les affiches et dans les insertions publicitaires ne sont données qu'à titre de simple renseignement et sans garantie ni responsabilité tant de la part des requérants que du notaire instrumentant.

Il est particulièrement rappelé que :

- La mise à prix est fixée à trois cents francs belges (BEF 300,-) minimum l'hectare.
- Les frais de l'adjudication fixés forfaitairement à vingt-cinq pour cent (25,-%) du loyer annuel devront être versés par l'adjudicataire au notaire instrumentant dans les trente jours de la présente adjudication.
- Pour autant que le loyer total dû par l'adjudicataire pour la première année dépasse dix mille francs belges (BEF 10.000,-), il sera tenu à peine de déchéance de fournir une caution bancaire dans les quinze jours de l'adjudication.
- Par dérogation à l'article 2 dudit cahier des charges, le bail est consenti pour une durée de deux ans prenant cours le premier juillet deux mil pour se terminer le trente juin deux mil deux.

NON ADJUDICATION DU LOT.

Il est rappelé que dans le cas où le lot prédécrit ne serait pas adjugé aux termes des présentes, il sera loué par adjudication par soumissions dont il sera procédé à l'ouverture par le notaire Pierre Nicaise, soussigné, en ce même lieu, le jeudi vingt deux juin deux mil, à quatorze heures, sans autres publicité, et aux mêmes conditions que la présente adjudication.

ADJUDICATION

Après lecture intégrale et commentée de tout ce qui précède ainsi que du cahier des charges susvanté et de l'article 203 du Code des Droits d'Enregistrement, et après avoir éclairé les amateurs sur la portée de leurs engagements, il a été procédé à la mise aux enchères comme suit :

```
C. Biens appartenant à la fabrique d'église St-Georges (Grez) :
        parcelles (terres) sises sous Grez-Doiceau cadastrées
           section C n°s 213B (terre) pour
                                                      40 a 00 ca
                         622 (terre) pour
                                                      27 a 50 ca
                         609B (terre) pour
                                                      01 a 50 ca
                         612B (terre) pour
                                                      18 a 51 ca
                         672H (terre) pour
                                                      28 a 00 ca
                                                      39 a 40 ca
                         672N (terre) pour
                         683A (terre) pour
                                                      57 a 00 ca
                         696B (terre) pour
                                                      98 a 30 ca
                         713A (terre) pour
                                                     54 a 00 ca
                         713C (terre) pour
                                                      45 a 20 ca
                         713D (terre) pour
                                                            50 ca
                         714C (terre) pour
                                                     26 a 90 ca
                         716B (terre) pour
                                                      36 a 40 ca
                         717 (terre) pour
                                                      38 a 10 ca
                         723
                             (terre) pour
                                                      31 a 30 ca
                                                 5 ha 49 a 51 ca
                         Total C:
       D. Biens appartenant à la fabrique d'éqlise St-Martin (Biez) :
       parcelles (terres) sises sous Biez cadastrées
          section C nº 383 (terre) pour
                                                      84 a 10 ca
                        384 (terre) pour
                                                      15 a 40 ca
       parcelle (terre) sise sous Grez-Doiceau cadastrée
          section C n° 698 (terre) pour
                                                      60 a 80 ca
                                                01 ha 60 a 30 ca
                         Total D:
                        Soit pour l'ensemble du lot 2 :
                                                13 ha 81 a 74 ca
                            terres
                     Lot n° 3 dénommé "LIBEL" comprend :
       A. Biens appartenant à la Commune :
       parcelles (bois, terres et prairies) sises sous Grez-Doiceau
       cadastrées :
                                                      19 a 20 ca Rue du lesidal
          section C n°s 477 (bois)
                                        pour
                         570 (terre)
476 (bois)
                                        pour
                                                      30 a 00 ca
                                                      07 a 70 ca
                                        pour
                                                      13 a 00 ca
                         573 (terre)-
                                       pour
                         458 (pré)
                                                      90 a 70 ca
                                       pour
                         456 (pré)
                                                     66 a 20 ca
                                        pour
Rue du Residal 478 (bois)

Ane du Residal 478 (bois)

482 (pré)
                                                      06 a 40 ca
                                        pour
                        277 (terre)
                                        pour
                                                      85 a 00 ca
                                        pour
                                                      18 a 40 ca
                         482 (pré)
                                       pour
                                                      30 a 40 ca
                         486 (bois)
                                        pour
                                                      11 a 50 ca
                         487 (bois)
                                        pour
                                                      07 a 70 ca
                         488 (terre)
                                                      21 a 10 ca
                                       pour
                         489 (bois)
                                                      34 a 00 ca
                                        pour
      2. Nougnerite
                        520 (bois)
                                                      33 a 20 ca
                                        pour
                         817 (terre)
837 (terre)
                                        pour
                                                 2 ha 39 a 40 ca
                                        pour
                                                      16 a 40 ca
                         849 (terre)
                                                 4 ha 33 a 80 ca
                                        pour
                         440D (pré)
                                                      01 a 30 ca
                                        pour
                         471B (bois)
                                        pour
                                                 1 ha 26 a 00 ca
                         474C (pré)
                                        pour
                                                      22 a 00 ca
                         475D (bois)
                                        pour
                                                      74 a 70 ca
                        815B (terre)
                                                      41 a 00 ca
                                        pour
                         471D (bois) -
                                                 4 ha 19 a 00 ca
                                        pour
                         472D (bruyère) pour
                                                      20 a 55 ca
                         490B (bois) -
                                       pour
                                                 9 ha 18 a 67 ca
                        474M (bruyère) pour
                                                      33 a 65 ca
                         474N (terre)-
                                        pour
                                                      43 a 25 ca
                        815G (terre)
                                        pour
                                                      61 a 60 ca
                        815K (terre) pour
                                                1 ha 19 a 40 ca
```

```
pour
                                          31 a 30 ca
             474E (bois)
                                   31 a 30 ca
35 a 75 ca
4 ha 31 a 00 ca
             472B (bois)
                           pour
                          pour
             471C (bois)
             474G (bois)
                                          14 a 15 ca
                           pour
                           pour
pour
pour
                                          32 a 05 ca
             474H (bois)
             474K (bois)
815D (bois)
                                     1 ha 58 a 45 ca
                                          37 a 76 ca
                                          34 a 30 ca
             815F (bois)
                           pour
                                          39 a 00 ca
             472C (bois)
                           pour
             474L (bois)
                          pour
                                          21 a 25 ca
                            pour
                                          64 a 30 ca
             815L (bois)
             830B (bois)
                            pour
                                     1 ha 09 a 20 ca
             472E (bois) pour
                                          85 a 90 ca
                           pour
                                          59 a 04 ca
             815E (bois)
             815H (bois)
                            pour
                                          29 a 80 ca
                           pour
                                   1 ha 44 a 60 ca
             830C (bois)
                                   44 ha 47 a 92 ca
                Total A:
     Biens appartenant au CPAS:
B.
     parcelles (terres) sises sous Grez-Doiceau cadastrées
     section C n°s 597 (terre) pour 31a 90ca
                     745 (terre) pour 22a 80ca
577 (terre) pour 17a 40ca
     parcelles (bois, terres, prairies) sises sous Bonlez
     cadastrées :
                     6 (terre) pour
                                               43a 90ca
     section A n°
     section A n° 6 (terre) pour
section D n°s 27A (bois) pour
65B (bois) pour
65C (bois) pour
                                          1ha 28a 10ca
                                               49a 00ca
                                          1ha 03a 90ca
                     28D (bois) pour
                                               36a 20ca
                                         4ha 33a 20ca
                Total B:
           Soit pour l'ensemble du lot 3 :
          terres : 12ha 19a 95ca
          bois
                              33ha 96a 37ca
                              02ha 10a 60ca
          prairies :
                                     54a 20ca
          bruyères :
                               48ha 81a
                                          12ca
        Lot nº 4 dénommé "REZIDAL" comprend :
     Biens appartenant à la Commune :
A.
     parcelles (bois & terres) sises sous Grez-
     Doiceau cadastrées :
     section C n°s 396A (terre) pour
                                               23a 10ca
                    84C (bois) pour
                                               13a
                                                    18ca
     Total A:
                                               36a
В.
     Biens appartenant à au CPAS :
     parcelles (terres) sises sous Grez-Doiceau cadastrées:
     section C n° 350A (terre) pour
                                               20a 00ca
     Total B:
                                               20a
C.
     Biens appartenant à la fabrique d'église Saint-Georges
     (Grez):
     parcelles (terres & prairies) sises sous Grez-Doiceau
     cadastrées:
                   375 (terre) pour
425 (terre) pour
     section C n°s
                                               17a 60ca
                                   pour
                                               34a 70ca
                    357B (terre) pour
                    29a 60ca
376A (prairie) pour 23a 70ca
390C (prairie) pour 15a 59ca
389 (prairie) pour 17a 00ca
                                               29a 60ca
     section B n°s 379 (prairie) pour
```

pour

491A (bois)

Total C:

74 a 85 ca

